

Adopté le : 15 mars 2024

Date de mise en ligne : 21 mars 2024

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2024 à 20h00 à la mairie

- Séance présidée par Mr VILLEMAIRE Jean-Luc
- Membres présents : Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie.
- Membre excusé : Mme DUCROT Isabelle, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr JOLY Pierre
- Secrétaire de séance : Mme SAUVAGE Tatiana
- Auxiliaire de secrétaire de séance : Mme PIRAT Magali
- La séance est ouverte à 20h00.
- Le quorum est atteint.

Ordre du jour : Adoption du procès-verbal du conseil de décembre - Désignation du secrétaire de séance – Espace de la Forge – Tableau des effectifs - Prime Pouvoir d’Achat (PPA) – Convention de prestations de services avec Bresse Louhannaise Intercom’ - Groupement d’achat énergie – Contrats de Prévoyance et Santé – Abris de bus – Terrain aux Ecotilles – Terrain loués à SCEA Varignolles – RPQS Eau potable 2022 – RPQS Assainissement Collectif 2022 - Commissions - Questions et Invitations diverses - Vie communale

- **Adoption du procès-verbal du conseil de décembre**

Mr le Maire demande aux membres de se prononcer sur le dernier compte-rendu de conseil, ils acceptent à 12 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention, le procès-verbal du conseil du 15 décembre 2023, transmis le 19 décembre 2023.

- **Désignation du secrétaire de séance**

Mr le Maire nomme Mme SAUVAGE Tatiana comme secrétaire de séance. Les membres acceptent à 12 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Espace de la Forge**

o **Approbation APD**

Mr le Maire présente l’Avant-Projet Définitif du 5 février 2024. Explique les modifications faites, la diminution des surfaces, et présente la nouvelle estimation tarifaire prenant en compte les modifications.

Monsieur le Maire donne lecture de l’analyse financière de Mr DORME.

Le coût global prévisionnel du projet s’élève à 1 236 539€ H.T.

Monsieur le MAIRE présente le plan de financement et informe des potentielles subventions.

Le conseil accepte l’Avant- Projet Définitif, la rémunération définitive du Maitrise d’œuvre, le coût prévisionnel définitif du projet, le plan de financement proposé et l’avenant n°1/2024 à 12 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr

ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

○ **DETR**

Monsieur le Maire informe que le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 doit être déposé avant fin février. Monsieur le Maire rappelle des potentielles subventions pour le projet « Espace de la Forge ». Pour un coût prévisionnel de 1 236 539€ H.T., le conseil souhaite demander les subventions suivantes :

DETR 35.1% soit 434 615€, LEADER 432 789 € 35%, Département 100 000€ 8.1% et Région (en attente du dossier)

Les membres acceptent à 12 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention, les demandes de subventions proposées.

○ **Loyer de l'épicerie**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer le loyer de l'épicerie 1000€/mois soit 12000€ TTC à 12 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Tableau des effectifs**

Monsieur le Maire informe que Mme PIRAT Magali a réussi le concours de rédacteur, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs. Mme PIRAT Magali sera stagiairisée pendant 1 an et sera titularisée dans ce grade à l'issue des 1 an et de la formation d'intégration faite. Monsieur le Maire présente le tableau des emplois correspondant.

Adjoint Administratif principal 1ère classe titulaire	1	C	35 / 35 (Jusqu'à fin février 2025)
Rédacteur	1	B	35 /35
Agent de maîtrise principal titulaire	1	C	35/35
Adjoint Technique titulaire	1	C	35/35
Agent technique titulaire	1	C	24,15/35
ATSEM principale 1ère classe titulaire	1	C	8.88/35
Adjoint technique	1	C	3/35
Adjoint technique	1	C	8,88/35 période scolaire
Adjoint administratif 2ème classe titulaire	1	C	17.50 / 35
Adjoint d'animation 2ème classe titulaire	1	C	7.58/35 période scolaire

Les membres acceptent le présent tableau des emplois à 11 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 1 Abstention.

- **Prime du Pouvoir d'Achat (PPA)**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal de novembre, il avait été décidé de verser une prime pouvoir d'achat aux agents. Les membres avaient décidé de verser 100 % du montant maximum de la prime pouvoir d'achat fixé par le décret.

Après saisine du comité social territorial et avis favorable de celui-ci, il convient de prendre une délibération pour acter cette prime.

Les membres acceptent à 9 Pour (Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 3 Abstentions.

- **Convention de prestations de services avec Bresse Louhannaise Intercom'**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons signé avec Bresse Louhannaise Intercom' une convention de prestations de services pour le petit entretien du mobilier des équipements bibliothèques et scolaires, viabilité hivernale et interventions techniques diverses pour 3 ans. Cette convention est expirée, il convient de la renouveler pour une période 3 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Les membres acceptent à 12 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Groupement d'Achat d'Energies**

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de souscrire au nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergie électrique pour la période 2026/2028 concernant le compteur de la salle des fêtes et des écoles avec le SYDESL. La délibération prise n'était pas conforme, il manquait l'annexe avec la liste des points de livraison. Il convient de valider cette délibération avec l'annexe et avec la convention constitutive.

Les membres acceptent à 12 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

- **Contrats Prévoyance et Santé**

Monsieur le Maire informe que le centre de gestion souhaite mettre en place deux nouveaux contrats collectifs destinés à couvrir les risques de Prévoyance (maintien de salaire) et Santé. Pour se faire, le conseil doit donner mandat au Centre de Gestion pour réaliser la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture des risques de prévoyance et une pour la couverture santé des agents à effet au 1^{er} janvier 2025. Pour rappel la réforme visant à améliorer la protection sociale des agents va imposer une participation de la collectivité à partir du 1 janvier 2025 en ce qui concerne le maintien de salaire, et à partir du 1^{er} janvier 2026 pour la mutuelle santé. Tous les agents cotisent déjà au maintien de salaire à titre personnel, la commune prenant à sa charge 5€.

Les membres acceptent à 12 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

Abris Bus

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de construire un plus grand abri de bus dans le bourg. Monsieur le Maire donne lecture devis COMTET A. pour 12 930€ H.T. soit 15 516€ T.T.C. Propose de demander une subvention de DETR à hauteur de 30%. Le projet sera inscrit au budget primitif 2024 et sera autofinancé.

Les membres acceptent à 12 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

Terrain aux Ecotilles

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal de juillet 2023, il avait été décidé de vendre la parcelle de terrain cadastrée ZC 289 à Mr HERIOU Jason et Mme VILLEMAIRE Lise. Ce terrain a comme adresse postale « 3 Lotissement Les Ecotilles » mais ne figure pas dans le lotissement, la parcelle se trouvant juste à côté du lotissement. Il convient de préciser que cette cession relève du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service des missions, la valeur de l'actif. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la gestion de patrimoine et est donc hors du champ d'application de la Taxe Valeur Ajoutée.

Les membres acceptent à 12 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

Terrains agricoles loués à SCEA Varignolles

Monsieur le Maire informe d'un courrier reçu de Mr DAVIES Richard (SCEA des Varignolles) qui souhaite acquérir les parcelles ZC 26 de 77a20, ZC 27 de 1ha31a35, ZC 28 de 39a56 et ZM 110 de 25a97, qu'il loue à la commune actuellement.

Les membres acceptent de vendre la parcelle ZM 110 et souhaitent garder les autres parcelles à 12 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mr BORGES Anthony, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

Monsieur le Maire va lui transmettre la décision et voir avec lui.

RPQS Eau Potable 2022

Monsieur le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable pour l'exercice 2022 sur le territoire des 8 communes (Champagnat, Condal, Cuiseaux, Dommartin, Frontenaud, Joudes, Le Miroir et Varennes)

RPQS Assainissement collectif 2022

Monsieur le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022 pour l'intercommunalité. (A l'exception des systèmes épuratoires des communes de Louhans, Branges, Sornay, Cuiseaux et Simard qui ont un contrat de prestations de service avec la société SUEZ jusqu'en 2027)

Commissions

Scolaire

Monsieur le Maire informe de la réunion avec les communes de Condal et Varennes pour définir les horaires et tournées de bus pour la rentrée 2024/2025. A noter pas de changement pour Dommartin et Condal. La répartition dans les bus se fera à Dommartin pour départ dans les écoles de Condal et Varennes.

Les enfants de Varennes fréquenteront la garderie de Varennes, et ceux de Dommartin et Condal resteraient à Dommartin comme actuellement.

Monsieur le Maire relate quelques points suite au Conseil d'école. Actuellement 94 enfants sur le RPI, 49 à Dommartin et 45 Condal.

Bresse Louhannaise Intercom' va avancer des fonds (qui seront remboursés par la suite par l'Etat) dans le cadre du projet « Faisons l'école ensemble », pour restructurer la cour et changer le jeu extérieur.

Les effectifs pour la rentrée 2024 :

- Dommartin : 15 TP/PS, 21 MS et 10 GS
- Varennes : 15 TPS/PS, 20 CP, 21 CE1 et 22 CE2
- Condal : 19 CM1 et 21 CM2

Soit 164 élèves pour le RPI à 3 communes. La répartition peut encore évoluer.

▪ **Matériel**

Monsieur le Maire rappelle les divers achats prévus sur le budget 2024. 3 bancs (1 place de l'église, 1 cimetière vers les columbariums et 1 lavoir), 1 cendrier pour le city-parc, 1 taille-haie sur batterie et 1 débroussailluse sur batterie.

▪ **Bâtiments**

Monsieur FERRIER Jean-Pierre informe que les travaux de réfection du logement (au-dessus de l'école) seront bientôt terminés. Monsieur le Maire informe que les montants du loyer et des charges seront revus au prochain conseil.

Monsieur FERRIER Jean-Pierre informe qu'un devis a été demandé à l'entreprise Pieraut pour des travaux d'électricité à l'école, suite au passage de la SOCOTEC. Que les radiateurs du logement (à côté de la garderie) sont tous à changer, 1 radiateur logement (à côté de la Poste) ne fonctionne plus, est à changer également.

Monsieur le Maire informe que le studio loué par la Poste, la dédite est donnée pour le 31 mai.

La visite de la Maison Bornier/Portier aura lieu le samedi 24 février à 9h00, pour déterminer les travaux de démolition et de consolidation.

Monsieur le Maire informe que la rampe de l'église a été posée en fin d'année.

▪ **Voirie**

Suite au passage de la commission Voirie, les souhaits de travaux pour 2024 sont en priorité le chemin du Villaret et des purges au Meix Juvin.

▪ **Finances**

La réunion de la commission Finances aura lieu le vendredi 8 mars à 14h00.

▪ **SIVOM**

Le rendez-vous avec Monsieur MAZOYER pour le composteur communal est fixé au mardi 20 février.

- **Questions diverses :**

▪ **Droit de préférence**

Monsieur le Maire informe que le terrain ZA 71 a été vendu à Mr MOISSONNIER.

▪ **Opération Villages d'avenir**

Monsieur le Maire informe que la commune a été retenu avec Condal et Varennes pour créer une piste cyclable entre les 3 communes. Prochaine réunion avec le chef de projet le 20 mars à Condal.

▪ **Projet Agrivoltaïque sur la commune**

Monsieur le Maire informe d'un projet agrivoltaïque sur la commune, chez un agriculteur au Villaret.

▪ **Pièges à frelons asiatiques**

Monsieur le Maire informe que l'on a reçu les pièges à frelons asiatiques, que la population est invitée à venir en chercher un en mairie.

▪ **Verger conservatoire**

Monsieur le maire informe que nous sommes propriétaire du terrain, route de Varennes. Le terrain sera à rebonner pour vendre une partie en terrain constructible, l'autre sera un verger conservatoire.

Une douzaine d'arbres vont être plantés cette année.

- **Invitations diverses et vie communale**

Monsieur le Maire donne lecture d'une invitation pour le 24 février, Assemblée Générale de la FNATH, informe d'une naissance et de deux décès.

Le prochain conseil est fixé au vendredi 15 mars à 20h00.

La séance est close à 22h50.

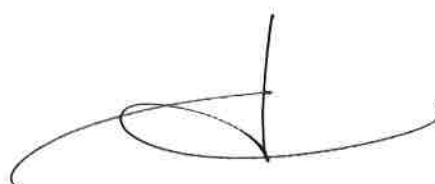
Secrétaire de séance,

SAUVAGE Tatiana

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Tatiana Sauvage', with a long horizontal stroke and a vertical line extending downwards.

Monsieur le Maire,

VILLEMAIRE Jean-Luc

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Luc Villemaire', with a large loop and a vertical line.